COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 6 décembre 2022 à 20h30

Présents/tes : Maryse ANNET, Yves BLOT, Jean-Claude DELORME, Jean-Guy LEBEAU, Bernard METRAT, Christophe PARAT, Alain TRICHARD.

Agnès BORDAT CATOIRE (en visio)

Pouvoir : Fabienne CHAVANNE donne pouvoir à Christophe PARAT

Secrétaire de séance : Jean-Claude DELORME

Approbation du précédent compte rendu : Approuvé à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour

---

1. Délibérations

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le projet de PLUI a été voté par le conseil communautaire du Clunisois.

Les communes disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer, le PLUI ne sera définitivement adopté que si 66 % des communes représentant 50% des habitants y sont favorables.

Dans le cas contraire, les révisions de PLU se feront au niveau communal (voir compte-rendu du conseil municipal du 08/02/2021).

PLUI adopté à 8 voix, 1 abstention.

- Convention avec l'Etablissement Public Foncier pour la maison Demoron

L'EPF de Bourgogne Franche Comté est propriétaire de la maison Demoron : pour en permettre l'utilisation, il est nécessaire d'établir une convention entre la mairie et l'EPF.

Dans la configuration de la commune nouvelle, au 1er janvier, les deux secrétaires de mairie seront amenés à travailler ensemble, c'est aussi le cas du maire, maire délégué, adjoints et conseillers. Les locaux actuels ne lme permettant pas,

La mairie sera transférée temporairement dans la maison Demoron.

Adopté à l'unanimité

- Renouvellement du logiciel de comptabilité de la commune

La mise en réseau du matériel informatique des 2 mairies de Bonnay et Saint-Ythaire aurait représenté un coût trop élevé. Le choix de créer 2 postes de travail a été retenu pour un montant de 1 300€ et un abonnement de 1 174€ par an.

Ces prix tiennent compte d'une réduction de 20% du montant initial, dans le cadre d'une mutualisation par le biais de la communauté de communes, car plusieurs municipalités ont été intéressées.

C'est l'entreprise COSOLUCE qui a été retenue pour ce marché.

Ce logiciel permet de gérer : l'état civil, la liste électorale, les fiches de paie, la comptabilité, les emprunts, l'agenda et les délibérations.

Adopté à l'unanimité.

- Bail des locaux communaux avec la Société des Terres Rouges

Dans le cadre d'une reprise d'activité commerciale, l'exploitation des locaux de la Pratique ont été attribués à la société des Terres Rouges (voir compte-rendu du conseil du 4/10/2022).

Il avait été envisagé de créer une cuisine dans ces locaux, mais le montant de ces travaux aurait été supérieur à 25 000€. La solution d'installer un bungalow adapté aux normes alimentaires dans le garage communal a été retenue. Cette solution présente l'avantage d'être rapide, de modifier aucune structure et de pouvoir être revendu dans l'état si les projets venaient à évoluer.

Le coût d'acquisition de ce bungalow est de 14 328€.

La location des locaux à la société Terres rouges est de :

- 50€ par mois pour les locaux de La Pratique
- 150€ par mois pour le garage et le bungalow.

Approuvé à l'unanimité

- UNESCO

Pour la candidature de l'église de Saint-Hippolyte à l'UNESCO, la commune participera au financement d'un kakemono à hauteur de 80€. Ce kakemono représente le chevet de l'église de Saint-Hippolyte sur une toile de 1m de large par 2 m de haut.

Adopté à l'unanimité.

2. Questions diverses et informations

- Travaux maison Demoron

Dans le cadre du transfert provisoire de la Mairie dans la maison Demoron, 2 pièces subiront quelques travaux d'aménagement. Ils seront réalisés par les employés communaux et les conseillers des deux communes sauf pour les changements des thermostats des radiateurs et l'électricité :

- isolation du plancher du grenier ;
- installation électrique, réseau téléphonique et informatique ;
- pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs ;
- papiers peints, peintures.

- Fusion avec Saint-Ythaire

Avec la fusion des 2 communes, les locaux techniques municipaux seront déplacés à Saint-Ythaire. Le site permettant des manœuvres plus en sécurité d'une part, il est également plus central au regard du périmètre à entretenir et permet une extension au besoin. N'ayant pas, sur le site, de local correct pour le personnel, la commune de Saint-Ythaire a fait l'acquisition d'un bungalow équipé de vestiaire, toilettes, petite cuisine. Ce bungalow sera opérationnel le 02/01/2023.

Pour les 2 communes, le remplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés sur les routes départementales sera pris en charge par le département qui gère ces routes.

- Voirie

Les travaux de voirie 2022 sont achevés, seul manque le stop au croisement des routes départementales D84 et D173. Ce stop permettrait de faire ralentir les véhicules allant de Bonnay vers Salornay et sécurisera le passage des véhicules venant de Besanceuil. Nous sommes dans l'attente de la position du département.

Tavaux prévus pour 2023 :

- le haut de la rue des Chevaux sur 150m ;
- la route allant à « La Lochère » entre les 2 virages ;
- le bas de la route allant des Chaumes à Besseuil.

Les travaux de voirie rue du Pressoir, prévus suite au renouvellement des lampadaires par le SYDEL, sont reportés. Ils seront effectués en même temps que ceux de la rue des Pruniers, une fois que les travaux d'assainissement de cette dernière seront terminés et ce afin de ne pas avoir à rouvrir la chaussée au point de jonction des deux rues.

- Eclairage public

Avec l'avancement de l'extinction des éclairages publics à 22h30, l'utilisation du City Stade et du terrain de pétanque serait trop réduite. Une demande a été faite au SYDEL pour créer une zone d'éclairage distincte permettant une programmation différente et ainsi de rallonger l'utilisation de ces 2 sites.

- Organisation de la fête de Noël

La fête est organisée par le Foyer Rural et la municipalité.

- Ramassage scolaire

Le parcours du bus de ramassage scolaire à destination des collèges et lycée de La Prat's de Cluny, a été modifié pour permettre la desserte de Bonnay. C'est possible car 3 étudiants suivent leur scolarité au lycée de Cluny.

- Repas du CCAS

Nous étions ravis de nous retrouver autour d'une bonne table et dans une bonne ambiance, ou chacun a pu exercer ses talents de chanteur.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 30

Prochain Conseil Municipal le Jeudi 5 Janvier